



# COMMUNIQUE DE PRESSE

## — 09.03.12



### UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES PRÊTE À ÊTRE DÉPLOYÉE DANS LES VILLES FRANÇAISES

Aujourd'hui, grâce au Fonds Démonstrateur de Recherche et au programme des Investissements d'Avenir pilotés par l'ADEME, plusieurs modèles de véhicules décarbonés particulièrement innovants sont prêts à être industrialisés pour une mobilité quotidienne plus efficace et économe en énergie.

L'ADEME a organisé vendredi 9 mars à Paris des tests grandeur nature de ces prototypes.

#### **La ville, un terrain particulièrement adapté au véhicule électrique ou hybride**

Dans un contexte d'augmentation du prix des énergies et d'urgence à réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation d'un véhicule individuel pèse de plus en plus lourd sur le budget des ménages et sur la qualité de l'air, en particulier dans les grandes métropoles. La nouvelle génération de véhicules décarbonés pourrait représenter environ **2 millions de véhicules à l'horizon 2020** pour atteindre l'objectif de réduction de 17,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> fixé par le Grenelle Environnement pour le secteur des transports.

Cette nouvelle génération de véhicules, qu'ils soient hybrides ou électriques, doit être conçue pour **consommer le moins d'énergie possible** et donc émettre le moins de CO<sub>2</sub> possible. Les villes offrent un environnement propice pour les développer à grande échelle, en complément des transports collectifs et modes doux : les trajets y sont en général de courte distance et ne nécessitent donc pas une grande autonomie électrique ; le mobilier urbain, quant à lui, facilite l'installation de bornes de recharge. Petits et légers pour la plupart, ces **véhicules sont peu gourmands en électricité et facile à stationner**.

Si les véhicules individuels constituent l'un des principaux chantiers de la mobilité de demain, les transports en commun – bus, tramways et métros – sont également concernés : **toute l'offre de mobilité urbaine doit être revue pour être plus efficace et cohérente**.

#### **Bouger autrement : de nouveaux services de mobilité**

En complément des solutions individuelles, l'ADEME préconise le développement des services de mobilité. En effet, ces services, comme l'auto-partage notamment, permettent non seulement le déploiement à grande échelle d'une nouvelle génération de véhicules mais aussi d'améliorer de façon significative l'efficacité énergétique des trajets urbains.

### **Soutenir la filière automobile pour accélérer le déploiement d'un nouveau type de véhicule**

Pour accompagner les professionnels de l'automobile dans cette transition et favoriser l'émergence rapide de nouvelles solutions, **d'importants moyens de recherche ont été mis en place depuis 2008.**

Deux appels à manifestations d'intérêt (AMI) en 2008 et 2009, dans le cadre du Fonds Démonstrateur de Recherche tout d'abord, ont ainsi permis de soutenir 18 projets de constructeurs ou d'équipementiers pour des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Ces projets novateurs, concernant tous types de véhicules, particuliers, utilitaires, poids lourds ou encore autobus, ont bénéficié d'une aide globale de 74 millions d'euros (voir liste des projets en annexe).

**La mise en place du programme des Investissements d'Avenir en 2010 a amplifié les moyens de l'ADEME afin de renforcer ce soutien sur la mobilité et les transports de demain.** Ainsi, entre début 2011 et début 2012, 11 AMI<sup>1</sup> ont été lancés au sein du programme « Véhicule du Futur » et bénéficient d'une enveloppe de crédits de 950 millions d'euros. A l'issue de ces AMI, l'ADEME soumet une sélection de projets à la validation des services du Premier ministre, du ministère du Développement durable, du ministère de l'Industrie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. **Elle accompagne ainsi les lauréats dans la concrétisation de leur projet d'innovation jusqu'à la phase de pré-industrialisation.**

Les AMI « véhicules décarbonés » et « expérimentations liées aux infrastructures de recharge VE-VHR » ont déjà permis de soutenir 8 projets pour une aide globale de 41,3 millions d'euros (voir liste des projets en annexe)

### **Le véhicule décarboné, une solution d'avenir effective dès aujourd'hui**

Ces différents programmes de recherche ont d'ores et déjà eu des impacts positifs sur l'écosystème automobile. Ainsi de petites entreprises se positionnent désormais sur ce marché des véhicules urbains, profitant du levier de croissance qu'est la performance environnementale. D'autre part, équipementiers et constructeurs se rapprochent et ces partenariats permettent de voir se concrétiser **plusieurs projets, aujourd'hui prêts à être déployés à échelle industrielle.**

Les **projets Forewheel** (Michelin, CEA, MIA Electric, Orange), **VELROUE** (Renault, IFP, Michelin), **LIM** (Boxer Design, Peugeot Scooters, SAFT Batteries), **VéLV** (PSA Peugeot Citroën, Valéo, Leoni, Johnson Control-SAFT, Michelin, Leroy Somer, GKN, IMS-Bordeaux), **Quat'ode** (Véléance, bureau d'études Car&D), **S'PLR** (XOR Motors, NAOS M2M, DRIVEMOTION), présentés le 9 mars 2012 en sont des illustrations.

### **Annexes :**

- Fiches détaillées des projets présentés le 9 mars
- Feuilles de route « mobilité », « véhicules décarbonés » et « infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- Liste des projets « véhicules décarbonés » et « expérimentations liées aux infrastructures de recharge VE-VHR » soutenus par le Fonds Démonstrateur de Recherche et les Investissements d'Avenir

---

<sup>1</sup> Liste des 11 appels à manifestations d'intérêt consultables sur le site de l'ADEME : « mobilité quotidienne », « expérimentations liées aux infrastructures de recharge VE-VHR », « déploiement des infrastructures de recharge VE-VHR », « chaîne de traction et auxiliaires des véhicules à motorisation thermique », « chaînes de traction électrique », « allègement, aérodynamique et architecture des véhicules », « navires du futur », « transports ferroviaires », « chaînes logistiques et mobilité occasionnelle des personnes », « véhicules lourds routiers », « véhicules routiers à hydrogène »

---

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la triple tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, du ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)